

Rapport Cité de l'énergie

Renouvellement du label de la Commune d'Ayent

Chapitre 2: Demande de renouvellement du label Cité de l'énergie®

Etabli le : 08.06.2016

La Commune

d'Ayent

Représentée par la Conseillère communale

Nicole Bonvin

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

Représentant politique de la commune

Prénom Nom	Nicole Bonvin
Fonction	Conseillère communale
Adresse	Administration communale, Place de la Pentecôte 6, 1966 Ayent
Téléphone / Fax	T 027 399 26 26 / F 027 399 26 20
e-mail:	nicolebonvin@bluewin.ch

Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Pierre-Etienne Aymon
Fonction	Responsable des services techniques communaux
Adresse	Place de la Pentecôte 6, 1966 Ayent
Téléphone / Fax	T 027 399 26 46 / F 027 399 26 40
e-mail:	pierre-etienne.aymon@ayent.ch

Plus d'informations

<http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/> (Page Energie de la collectivité)

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom Sonia Morand
Fonction Conseillère Cité de l'énergie
Adresse Cp 362 – 1973 Nax
Téléphone / Fax 027 203 13 63
e-mail: sonia.morand@bluewin.ch

Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	465.0 Pt.
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	232.5 Pt.
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	348.8 Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	326.8 Pt. 70.3 %

Evolution et développement de la Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2004	Audit de certification	355.5 Pt	218.7 Pt	61.52 %	30.8.2003	Ancienne
2008	1 ^{er} ré-audit	386.0 Pt	256.0 Pt	66.32 %	V_2_5	2009
2012	2 ^e ré-audit	421.5 Pt	272.9 Pt	64.75 %	V_3_1	2012
2016	3 ^e ré-audit	465.0 Pt	326.8 Pt	70.30 %	pilote 2016	fév. 2016

Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan existant de la Commune est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

„Ayent: Objectif 3 x 20“

Bases pour l'évaluation

Principes et ancrage de la politique énergétique (qualitatif et quantitative, basé sur la vision communale, les objectifs fixés pour la législature, le concept énergétique etc.):

Le Conseil communal d'Ayent a 5 missions:

1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci.
2. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie.
5. Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Pour accomplir ces missions, la Commune d'Ayent se dote d'une vision. Celle-ci se calque sur la Convention des Maires¹ qui stipule, par un engagement volontaire, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable. Par son engagement, Ayent, signataire de cette Convention, vise à respecter voire dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20 % entre 2005 et 2020. Cette déclaration d'intention donne un cap, une direction générale claire, qui permet de savoir où on va.

La vision de la Commune d'Ayent est l'objectif des « 3x20 », c'est-à-dire, depuis 2005 :

- **augmentation de 20% de l'efficacité énergétique,**
- **20% de moins de CO₂,**
- **20% de sources d'énergie renouvelables.**

Cette vision est compatible avec le concept de la société à 2000 watts.

Les objectifs spécifiques quantitatifs, quant à eux, sont répartis entre patrimoine communal et territoire (citoyens, entreprises), et s'inspirent des objectifs de la Société à 2000 watts (plus ou moins exigeants, en fonction des caractéristiques et des potentiels de la commune). Pour le détail, voir le programme de politique énergétique.

Prochaines étapes les plus importantes des prochaines années (aspects originaux du programme énergétique) :

- assainissement du Centre scolaire de Botyre fin 2016 (yc changement du chauffage mazout par bois).
- actualisation du Plan communal de l'énergie (2002).
- installations solaires PV sur les toitures communales.
- révision du pompage principal du réseau d'eau (barrage du Rawyl).
- étude de faisabilité de raccordement à la STEP de Chandoline (Sion).
- introduction de la taxe au sac.
- mesures d'amélioration dans le cadre de la participation à AggloSion.
- actions de sensibilisation du personnel communal.
- renforcement du site internet communal.
- projet de centre de développement durable (avec Victoria Leaney, B&B).
- prolongation du règlement « énergie » pour 2017-2020.
- collaboration avec les écoles, les remontées mécaniques, les acteurs du tourisme, les agences, etc.

1 Plus d'infos sur : www.conventiondesmaires.eu.